



**Communiqué de presse**

**02.12.2014**

**« Nous avons besoin d'un large débat politique et sociétal au sujet de la prostitution »**

**Lydia Mutsch, ministre de l'Égalité des chances, et Felix Braz, ministre de la Justice, ont présenté la démarche gouvernementale en matière de prostitution**

---

Dans le cadre d'une réunion jointe du 6 novembre 2014 des commissions parlementaires de la Santé, de l'Égalité des chances et de la Justice, les ministres de l'Égalité des chances et de la Justice, Lydia Mutsch et Felix Braz, ont présenté les grandes lignes de la démarche gouvernementale en matière de prostitution au Luxembourg. Cette démarche est basée sur le rapport intermédiaire de la plateforme « Prostitution »<sup>1</sup> qui rassemble des représentants des ministères de l'Égalité des chances et de la Justice, de la Police judiciaire, du Parquet Général, de la « HIV Berodung » et du « DropIn » et du Service d'intervention sociale de la Ville de Luxembourg qui ont discuté différents sujets en relation avec la prostitution.

**Permettre aux prostitué(e)s de quitter le milieu de la prostitution**

En coopération avec le « dropIn » de la Croix-Rouge Luxembourgeoise et l'Agence pour le développement de l'Emploi (ADEM), le ministère de l'Égalité des chances va d'abord élaborer une stratégie dite « EXIT » afin de permettre aux prostitué(e)s de quitter le milieu. Lydia Mutsch a souligné l'importance d'un encadrement psychosocial durant ce processus difficile. Les concerné(e)s nécessitent des conditions qui leur permettent de stabiliser leur situation, surtout au niveau du logement et de l'emploi. La Croix-Rouge luxembourgeoise s'est déclarée prête à mettre deux studios à disposition. L'ADEM a proposé d'intégrer les candidat(e)s potentiel(le)s dans les mesures sociales qui offrent également des formations. La ministre a insisté sur la nécessité de créer des synergies en rassemblant des ressources existantes afin de créer de réelles alternatives au milieu, tout en sachant que ce processus peut être long et assorti d'échecs.

---

<sup>1</sup> <http://www.mega.public.lu/fr/espace-presse/dossiers-presse/2014/strategie-prostitution/index.html>

## **Mettre un accent sur l'éducation sexuelle et affective**

La ministre entend mettre un accent particulier sur l'éducation sexuelle dans nos écoles. Pour cette raison, elle veut accélérer les travaux dirigés par le ministère de la Santé relatifs au Plan d'action national en matière d'éducation sexuelle et affective. Dans le contexte de la prostitution, Lydia Mutsch a précisé que « l'éducation sexuelle peut aider aux adolescents à développer une éthique sexuelle qui est basée sur les valeurs du respect et de la responsabilité mutuels dans les relations de couple. De plus, l'éducation sexuelle doit informer sur les dangers des maladies sexuellement transmissibles. »

## **Renforcer la coopération dans la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains**

Le ministre de la Justice, Felix Braz, et la ministre de l'Égalité des chances, Lydia Mutsch, se sont également prononcés en faveur d'une meilleure coopération dans la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains. Des formations permettant de mieux identifier les victimes de la traite des êtres humains, destinées notamment aux agents de police et au personnel des services sociaux y revêtent une importance cruciale. Dans le même contexte, les deux ministres comptent sur les travaux du comité interministériel « Traite » dans le domaine des campagnes d'information et de sensibilisation.

## **Seul un modèle luxembourgeois peut être adapté à la situation de la prostitution sur le territoire luxembourgeois**

Concernant le cadre légal, les deux ministres suivent de très près le débat actuellement mené en France et en Allemagne, deux pays qui entendent changer leurs législations respectives en matière de prostitution. Ces changements peuvent également avoir des répercussions sur le Grand-Duché.

Une attention particulière est attribuée aux différents modèles législatifs appliqués dans le monde, où il faut distinguer entre trois modèles. Le régime prohibitionniste pénalise toutes les actions relatives à la prostitution. Le régime abolitionniste vise à moyen terme l'abolition de la prostitution. Les prostitué(e)s sont considérés comme victimes et ne sont pas pénalisés. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, le proxénétisme ou encore l'établissement de bordels sont toutefois interdits. Le régime réglementariste tolère le phénomène de la prostitution comme un mal nécessaire et la met sous contrôle étatique. Leurs législations respectives prévoient des conditions d'autorisation pour les établissements (Bordels, EROS-Center) ainsi que la soumission à l'impôt, l'enregistrement ou encore des contrôles réguliers en matière de santé.

Lydia Mutsch souligne que le gouvernement n'a pas encore tranché en la matière et qu'il attend les résultats du débat d'orientation à la Chambre des Députés sur base des travaux préliminaires de la plateforme « Prostitution ». « Nous n'avons besoin ni d'un modèle allemand ou hollandais, ni d'un modèle suédois, mais un modèle luxembourgeois qui se veut pragmatique. Notre modèle doit se concentrer sur les aspects de la prévention et de l'information et proposer des alternatives à la prostitution. Voilà pourquoi, l'élaboration d'une stratégie « EXIT », en coopération avec le « dropIn », l'ADEM et la Croix-Rouge Luxembourgeoise est prioritaire. »

*Communiqué par le ministère de l'Égalité des chances*